

Communiqué de presse :

Réaction du Partenariat français pour l'eau sur le volet international de la Stratégie de l'UE de résilience pour l'eau

Courbevoie, le 16 juin 2025

Contacts presse :

Marie-Laure VERCAMBRE, Directrice générale : marie-laure.vercambre@partenariat-francais-eau.fr - 06 80 04 04 81

Joffrey LAPILUS, Responsable du plaidoyer : joffrey.lapilus@partenariat-francais-eau.fr - 06 45 27 98 76

Projet attendu depuis le second semestre 2023, la Commission européenne a publié le mercredi 4 juin 2025 sa Stratégie de résilience pour l'eau, texte non-législatif détaillant la feuille de route de la Commission en matière de gestion de l'eau pour les prochaines années. Le Partenariat français pour l'eau, rassemblant 200 membres publics, privés et associatifs, publie sa réaction sur le volet international de cette stratégie.

Un volet multilatéral bienvenu

Le Partenariat français pour l'eau se félicite de l'initiative de la Commission européenne d'intégrer à sa Stratégie de résilience pour l'eau un volet sur son action multilatérale.

En effet, comme nous l'avons rappelé dans [notre réponse à l'appel à contribution de la Commission](#) en mars dernier, la Stratégie européenne de résilience pour l'eau ne réussira pleinement qu'en contribuant aux enjeux internationaux et aux évolutions de la gouvernance des Nations Unies à propos de l'eau. Le cycle de l'eau ne s'arrête pas aux frontières européennes.

L'expression de la commission sur la gouvernance des actions multilatérales relatives à l'eau (à ne pas confondre avec la gouvernance de la gestion de l'eau elle-même) et en particulier sur la préparation des prochaines conférences des Nations unies sur l'eau de notre siècle (dont celle planifiée pour 2026) nous semble juste et équilibrée. Elle démontre le sérieux de l'engagement de l'Union européenne pour l'eau douce dans ce nouveau cadre multilatéral et confirme son engagement pris en mars 2023 à la Conférence ONU sur l'Eau.



De plus, nous saluons le soutien réaffirmé de l'Union européenne à la coopération transfrontalière et en particulier à la promotion de l'élargissement de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux. L'engagement financier inscrit dans la stratégie pour 18 bassins transfrontaliers réunissant 47 pays en Afrique et en Asie Centrale démontre le dynamisme européen sur ce sujet et est parfaitement aligné avec les priorités des acteurs français.

Nous remarquons néanmoins d'importantes omissions dans certaines dimensions du volet international de cette stratégie :

Une partie de la vingtaine d'objectifs mondiaux relatifs à l'eau douce semble oubliée

L'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable est le seul mécanisme international structuré qui couvre l'ensemble des défis de l'eau. C'est bien grâce à ce cadre que nous pouvons mesurer les progrès ou les reculs vis-à-vis de l'atteinte des cibles mondiales sur l'eau. La logique de l'Agenda 2030 implique une vision d'ensemble non fragmentée, l'implication de tous les acteurs et des mécanismes assurant que les actions mises en œuvre localement, nationalement et internationalement se complètent de façon cohérente.

Il est donc de notre intérêt collectif de voir se poursuivre l'ambition de cet agenda mondial pour le développement durable et ses [20 cibles mondiales relatives à l'eau](#) douce.

Or, la communication de la Commission européenne nous interroge sur son engagement en faveur de l'Agenda 2030 et de son approche systémique.

En effet, la volonté de continuer à porter ces principes et à contribuer aux objectifs mondiaux relatifs à l'eau n'est pas explicitement exprimée dans le texte publié par la Commission. Les enjeux mondiaux de l'eau sont uniquement abordés à travers le prisme de l'important ODD 6 dédié à l'eau potable et à l'assainissement.

L'Agenda 2030 contient pourtant deux fois plus de cibles sur l'eau que celles du seul ODD 6, par exemple sur le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles liées à l'eau (ODD 11.5 et 13.1), sur l'agriculture résiliente (ODD 2.4), sur l'éradication des maladies transmises par l'eau (ODD 3.3 et 3.9) ou encore sur la réduction de la pollution marine venant des eaux continentales (ODD 14.1).

Soulignant l'importance des contributions de l'Union européenne et de ses membres sans lesquelles ces cibles mondiales ne pourraient être atteintes, nous ne saurions trop recommander aux institutions européennes de viser une action internationale plus exhaustive, en vue d'atteindre les objectifs mondiaux partagés, clairs et chiffrés plutôt que de céder à la fragmentation des efforts, qui a montré son insuffisance par le passé.

L'absence de référence à l'Accord de Paris sur le climat malgré son importance pour les défis de l'eau

Cette année marque les 10 ans de l'Accord de Paris pour lutter contre le changement climatique et limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels. Malgré des avancées notoires, la communauté internationale n'est pas en voie d'atteindre ses objectifs climatiques. Or, nous le savons, l'eau est le principal marqueur du changement climatique et ses effets se font ressentir par elle.

Nous saluons l'engagement prévu dans cette stratégie de l'Union européenne au sein du « Baku Water Dialogue », initiative utile de la présidence azerbaïdjanaise de la COP29 pour traiter des enjeux de l'eau de façon régulière au sein de la convention climat.

Nous sommes néanmoins surpris de l'absence de référence à l'Accord de Paris dans le texte autre qu'une timide mention des « Conventions de Rio » en annexe, lui seul ayant une valeur juridique quant aux engagements de l'Union européenne dans l'action climatique.

L'eau bénéficie d'une exposition croissante lors des négociations climatiques, en particulier depuis la COP28 et la définition de l'Objectif mondial d'adaptation qui consacre une cible spécifique sur l'eau et l'assainissement, et où l'eau joue un grand rôle dans l'atteinte de toutes les autres cibles. Le futur plan d'adaptation européen devra prendre en compte cet objectif mondial.

Nous rappelons dans ce contexte que nous sommes toujours en attente de la mise à jour de la Contribution déterminée (CDN) européenne pour le troisième cycle de soumission des Parties à l'Accord de Paris. Or, aucune mention n'en est faite dans ce projet de stratégie sur l'eau. Depuis 2015, nous plaçons pour placer l'eau au cœur de ces documents de planification et au cœur de leur mise en œuvre. En effet, aucune politique d'atténuation ou d'adaptation n'est soutenable sans prendre en compte la gestion de l'eau et sa disponibilité (quantité et qualité). C'est particulièrement le cas pour la transition énergétique.

Les 33 engagements pris par l'UE aux Nations Unies en 2023 tiennent-ils toujours ?

Les 33 engagements relatifs à l'eau pris par l'Union Européenne en 2023 dans le cadre du Water Action Agenda des Nations Unies n'apparaissent qu'en note de bas de page n°72. Alors qu'ils sont quasiment tous relatifs à des éléments de la stratégie, ils ne sont réaffirmés ni dans son texte ni dans sa liste d'actions à l'exception du rappel d'un seul d'entre eux rappelé en annexe :

By 2030, the EU will support the access of 70 million individuals to an improved drinking water source and/or sanitation facility (EU commitment to the Water Action Agenda).

Cette absence crée un doute sur la volonté de la Commission de tenir les engagements internationaux de l'UE de 2023 alors qu'ils apparaissent indispensables.

Ainsi, par exemple, au vu des besoins des 2,2 milliards de personnes dans le monde qui n'ont que de l'eau contaminée en contradiction avec le Droit humain à l'accès à une eau potable, l'Union européenne pourrait avoir des ambitions plus élevées qu'un simple accès à de l'eau claire provenant de sources dites « améliorées » qui ne garantissent pas la potabilité de l'eau. En 2022, selon l'ONU, il y avait 1,7 milliard de personnes qui utilisaient de l'eau claire mais contaminée provenant de « sources améliorées »

Par ailleurs, les engagements n°8 et n°9 de 2023 contenaient des actions de soutien à l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène dans le cadre du droit international humanitaire, en particulier dans les régions où les infrastructures civiles sont menacées et/ou attaquées. Deux années plus tard, ces actions sont toujours nécessaires pour répondre aujourd'hui aux 169 millions de personnes qui ont ce besoin selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. Ces réponses humanitaires devraient être accompagnées d'un soutien explicite aux acteurs de l'eau en contexte de crises et de fragilités. Dans ce cadre, la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne est le premier financeur du secteur (26% des fonds au niveau mondial). Pourtant, il n'en est question nulle part dans la stratégie publiée par la Commission, ce que nous déplorons.

Contacts presse :

Marie-Laure VERCAMBRE, Directrice générale : marie-laure.vercambre@partenariat-francais-eau.fr - 06 80 04 04 81

Joffrey LAPILUS, Responsable du plaidoyer : joffrey.lapilus@partenariat-francais-eau.fr - 06 45 27 98 76

Le Partenariat Français pour l'Eau

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics, privés et associatifs, actifs à l'international. Il porte depuis plus de 15 ans un plaidoyer au niveau international pour améliorer la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les actions et politiques et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux d'autres pays.

Le PFE vise à faire connaître et à promouvoir sur le plan international l'approche et l'expertise française en matière de gestion de l'eau : une approche particulière car résolument multi-acteurs, et toujours innovante depuis sa mise en place dans les années 60 en France.

Le PFE rassemble aujourd'hui près de 200 membres, acteurs publics et privés de l'eau, qui sont à l'image de la gestion de l'eau en France. Ces acteurs sont regroupés au sein des 6 collèges suivants : Etat et établissements publics ; ONG, associations et fondations ; collectivités territoriales et parlementaires ; acteurs économiques ; institutions de recherche et de formation ; personnes physiques françaises et étrangères.

Le PFE conduit son action sur un mode collaboratif et démocratique, sans prééminence d'une catégorie de membres sur une autre.

Ensemble, les membres du PFE élaborent des messages communs et partagés par tous les collèges et les diffusent dans les enceintes européennes et internationales telles que les Nations unies, l'Union européenne (UE), les Forums mondiaux de l'eau ou les Semaines mondiales de l'eau de Stockholm.

Dans le cadre de son action actuelle au sein de l'UE, le PFE s'exprime ainsi au sujet de l'action européenne hors de ses frontières, qu'il s'agisse de ses actions de solidarité internationale ou de ses contributions aux travaux multilatéraux de l'ONU.